

Résolution présentée par la délégation de Namibie

Thème Droit politiques et sociaux

Concerne L'inégalité des richesses parmi la population

L'Assemblée Générale,

Consciente

de la gestion prolongée et inéquitable des ressources africaines par certaines puissances extérieures, notamment européennes et occidentales, a eu pour effet de freiner le développement économique du continent, de maintenir des déséquilibres structurels et d'accentuer les facteurs d'inégalités entre les nations et au sein des sociétés africaines.

Reconnaissant

que les mines appartiennent majoritairement à la chine, et que la majorité des régimes autoritaires et dictatoriaux en Afrique notamment en Namibie s'explique par une aide indirecte de puissances extérieures qui cherchent à utiliser les ressources naturelles du pays pour en tirer un bénéfice économique.

Soulignant

l'importance de garantir aux peuples namubiens un droit sur leurs propres ressources naturelles, et une meilleure répartition des richesses qui garantira un régime égalitaire au peuple.

Décide

de favoriser une industrialisation durable et inclusive en développant des zones industrielles consacrées à la transformation locale des ressources naturelles du pays. Cette initiative vise à accroître la création d'emploi, à stimuler la croissance économique nationale et à réduire les inégalités en favorisant une meilleure répartition des richesses issues des ressources du pays.

de mettre en place un mécanisme de suivi des revenus des ressources naturelles. De cette manière, le pays est totalement transparent sur ses transactions et cela réduirait les inégalités de richesse.

de créer un fond financé par les revenus miniers visant à y faire profiter tout le pays et y réduire les inégalités.